

Placement auprès de la crèche-nurserie Les Grenouilles ainsi que de l'UAPE d'Aproz  
sises sur le territoire de la commune de Nendaz

## DEMANDE DE PLACEMENT

Le détenteur de l'autorité parentale mentionné ci-après sollicite l'autorisation de placer son enfant auprès de la crèche-nurserie Les Grenouilles ou de l'UAPE d'Aproz.

Il autorise l'Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance à consulter le service des contributions de la ville de Sion afin d'obtenir les informations nécessaires à la facturation des placements selon la classe de revenu et transmettre ces informations à ladite structure pour facturation.

Renseignements concernant l'enfant	
Nom et prénom	
Adresse complète	
Date de naissance	
Placement à la crèche-nurserie ou à l'UAPE	
Raison du placement et fréquentation demandée	

Renseignements concernant les parents	
Nom et prénom du père ou du partenaire	
Numéro AVS	
N° de téléphone	
Nom et prénom de la mère ou de la partenaire	
Numéro AVS	

Date : ..... Signature des parents: .....

Après avoir complété les renseignements ci-dessus, nous vous prions d'envoyer ce document à la direction de l'ASLAE pour la suite du traitement de la demande. Vous trouverez l'adresse en pied de page de ce document.

## Déclaration d'accord pour le placement

L'Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance donne son accord au placement de l'enfant mentionné ci-dessus et s'engage à verser la part convenue selon les modalités définies par la convention en vigueur entre les deux communes.

Date : ..... Sceau et signature de l'ASLAE : .....

## A remplir par le service des finances/contributions de la ville de Sion

Revenu au chiffre 2600 de la déclaration basé sur l'année (n-2).  Revenu de : ..... Année de taxation : .....	Date : .....  Sceau et signature des contributions : .....
--	---

*Lors de l'inscription définitive, un document spécifique pourra vous être transmis par la structure d'accueil afin de préciser votre tarification.*